

FICHE TECHNIQUE

MAGNUM GEL CAFARDS

Conditionnement: 96 pièges de 2,5g/unité

Pièges prêts à l'emploi

MAGNUM GEL CAFARDS sont des pièges innovants avec un gel insecticide à l'intérieur, prêts à l'emploi, contre les organismes cibles : blatte germanique (*Blattella germanica*), blatte orientale (*Blatta orientalis*), blatte américaine (*Periplaneta americana*).



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Piège innovant avec gel insecticide à l'intérieur, prêt à l'emploi. Les cafards sont attirés à l'intérieur par les éléments nutritifs du gel. Une fois à l'intérieur, ils mangent et meurent après un certain temps en raison de son effet retardé, ce qui permet au gel d'être transporté vers les nids.

AVANTAGES

- Piège prêt à l'emploi, à ouvrir, à activer et à placer.
- Rapide à utiliser.
- Aucun contact avec le gel insecticide.
- Contient du Bitrex pour éviter toute ingestion accidentelle.
- Encadrer avec des sacs FlowPack pour protéger les pièges.

Dimensions :

112x54x18 mm



COMPOSITION

Imidaclopride 2,15%.

Bitrex® 0,008%.

Excipients q.s. 100%.

MODE D'EMPLOI

Placez les pièges dans les endroits les plus fréquentés par les cafards, les passages, les faux plafonds, les cuisines, sous les appareils électriques (lave-vaisselle, réfrigérateurs, congélateurs, fours...), les salles de bains, les garde-manger, etc.

Il est recommandé de placer 2 à 4 pièges par pièce, en fonction du degré d'infestation.

1. Ouvrir le piège: Découpez avec vos doigts en appuyant sur la ligne prédécoupée.
2. Activer le piège: Appuyez à fond sur la capsule jusqu'à ce que le gel soit déposé dans le compartiment central.
3. Placer le piège là où sont présents les cafards.

STOCKAGE ET ELIMINATION

La durée de conservation du produit dans son emballage d'origine est de 4 ans dans des conditions normales à partir de la date de fabrication (voir emballage). Conserver dans le récipient d'origine. Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Il est recommandé de stocker le produit à une température comprise entre 5°C et 45°C.

Les récipients vides doivent être éliminés conformément à la réglementation en vigueur par des entreprises de gestion des déchets agréées.